

Information sur l'inscription pour une place dans un jardin d'enfants dans la ville de Hildesheim

Quelles sont les conditions nécessaires pour faire une inscription ?

- les enfants et les parents gardiens doivent généralement avoir leur résidence principale sur Hildesheim
- vous devrez inscrire votre enfant sur le site internet : www.hildesheim.kitaav.de

Quand est-il possible de faire l'inscription ?

- si vous cherchez une place toute de suite ou dans un futur proche, vous pouvez inscrire votre enfant à tout moment
- le rythme de l'année est de début août jusqu'à fin juillet. Si vous cherchez une place pour août, vous devrez faire l'inscription pour l'année entre le 01/12 et le 28/02

Comment inscrire mon enfant ?

Vous pouvez facilement faire l'inscription via le site internet www.hildesheim.kitaav.de. Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter le bureau familial de la ville de Hildesheim, soit par téléphone, soit en vous rendant sur place.

- pour chaque enfant, uniquement une seule inscription est possible
- chaque enfant doit être inscrit séparément
- vous pouvez inscrire votre enfant dans un, deux ou trois jardins d'enfants de votre choix
- selon vos préférences vous faites un classement de choix n°1, n°2 ou n°3.

N'hésitez pas ! Faire plusieurs choix augmente vos chances d'obtenir une place ! Votre classement n'est pas visible pour les institutions.

ATTENTION:

L'inscription pour une place en août est uniquement visible pour les institutions à partir du 01/03. La direction de la structure prend connaissance de votre demande uniquement à ce moment-là.

Elle sera donc en mesure de vous donner des informations sur votre inscription ou même de vous contacter qu'à partir du 01/03.

Conseil:

Vous pouvez trouver des informations sur les différents jardins d'enfants avant l'inscription. Les directrices sont disponibles pour répondre à toutes vos questions sur leur structure et leur fonctionnement. Vous pouvez contacter les structures pour un rendez-vous si vous le souhaitez.

Votre demande de place est toujours décidée par la direction de la structure.

Une réponse positive

Vous recevrez un mail ou un appel par téléphone. La place est ensuite réservée pour 14 jours.

Pendant ce temps vous devrez donner une réponse au jardin d'enfants, sinon la place sera réservée pour une prochaine famille.

La directrice de la structure va prendre un rendez-vous avec vous pour visiter la structure.

Demandez-lui, s'il vous faut apporter des documents. Votre place est sûre, si vous et la directrice ont signé le contrat.

D'autres inscriptions pendant l'année

Vous n'avez pas encore inscrit votre enfant ?

Vous voulez inscrire votre enfant encore pour d'autres structures ?

Puis vous devrez attendre jusqu'au 14/04 avec une (nouvelle) inscription.

Votre inscription n'est pas acceptée avant cette date pour que tout le monde aille les mêmes possibilités.

Qu'est-ce qui se passe après un refus ?

Vous n'avez pas reçu une réponse positive jusqu'au 13/04. Il se passe le suivant :

Si vous avez accepté avec la dernière inscription la phrase suivante :

« Bei Absage meiner Prioritäten dürfen meine Daten alle Kitas sehen. » (« Après un refus, toutes structures peuvent voir mes dates »)

Dans ce cas-là, vous ne devrez plus rien faire.

Votre inscription est visible pour toutes les jardins d'enfants.

Une des structures va vous contacter.

Votre inscription reste visible jusqu'à ce que vous fassiez une nouvelle inscription.

Si vous n'avez pas autorisé vos dates (via la phrase en haut), votre inscription n'est pas visible pour aucune structure. Vous devrez donc faire une nouvelle inscription.